

CAPA Productions horticoles

Objectifs de la formation

Le CAPA Productions Horticoles permet à un jeune de devenir ouvrier qualifié dans des entreprises de productions horticoles.

La particularité marquante du secteur horticole est la commercialisation de produits vivants, avec une grande exigence de qualité. Ces caractéristiques nécessitent de la part des ouvriers qualifiés de ce secteur, une maîtrise gestuelle importante.

Les titulaires du CAPA Productions Horticoles peuvent par la suite préparer un BEPA dans la même filière ou dans une filière voisine.

Contenus de la formation

Durée de la formation :

Le CAPA Productions Horticoles se prépare sur **2 ans** par alternance (*par année de formation l'alternance correspond à 33 semaines en entreprise, 14 de formation au CFAA et 5 semaines de congés payés*).

Architecture de la formation :

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel. Les modules d'enseignement général sont communs à toutes les options, alors que les modules d'enseignement professionnel sont spécifiques à chaque secteur de productions.

Les modules d'enseignement général : 390 h	Les modules professionnels : 590 h
MC1 : Expression française et communication : 84 h	MP1 : Entreprise et vie professionnelle : 42 h
MC2 : Traitement de données mathématiques : 110 h	MP2 : Bases scientifiques des techniques professionnelles : 42 h
MC3 : Education physique et sportive, santé et sécurité : 98 h	MP3 : Techniques et pratiques professionnelles : 450 h
MC4 : Monde actuel : 98 h	MAP : Module d'approfondissement professionnel - <i>érosion des sols à la Réunion</i> : 56 h

Supports pédagogiques

Des visites et sorties pédagogiques sont organisées durant la formation.

Ateliers de l'exploitation agricole pour les travaux pratiques.

Pour les recherches pédagogiques, les apprentis étudiants des métiers ont accès au CDI et à la salle informatique.

Examen

Le diplôme est délivré pour :

- 60% à partir du contrôle continu en cours de formation

et

- 40% en épreuves terminales.

De plus, le candidat doit avoir obtenu 10 sur 20 à l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle.

Site délivrant cette formation

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

CFA ST PAUL

181, route de Mafate

Enceinte du lycée agricole

97460 ST PAUL

Téléphone : 0262 45 22 69

Télécopie : 0262 45 29 12

Courriel : cfa.st-paul@educagri.fr

CAPA Travaux Paysagers

Objectifs de la formation

Le CAPA Travaux Paysagers, permet à un jeune de devenir ouvrier qualifié en travaux paysagers. C'est un salarié employé dans le secteur des jardins et espaces verts comme ouvrier jardinier.

Les emplois se répartissent entre un secteur privé, les entreprises paysagistes et un secteur public, les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux.

Contenus de la formation

Durée de la formation :

Le CAPA Travaux paysagers, se prépare sur 2 ans par alternance (*par année de formation l'alternance correspond à : 33 semaines en entreprise, 14 de formation au CFAA et 5 semaines de congés payés*).

Architecture de la formation :

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.

Les modules d'enseignement général : 390 h	Les modules professionnels : 590 h
MC1 : Expression française et communication : 84 h	MP1 : Entreprise et vie professionnelle : 42 h
MC2 : Traitement de données mathématiques : 110 h	MP2 : Bases scientifiques des techniques professionnelles : 42 h
MC3 : Education physique et sportive, santé et sécurité : 98 h	MP3 : Techniques et pratiques professionnelles : 450 h
MC4 : Monde actuel : 98 h	MAP : Module d'approfondissement professionnel - <i>érosion des sols à la Réunion</i> : 56 h

Supports pédagogiques

Les visites et sorties sont organisées durant la formation.

Ateliers de l'exploitation agricole pour les travaux pratiques.

Pour les recherches pédagogiques, les apprentis étudiants des métiers ont accès au CDI et à la salle informatique.

Examen

Le diplôme est délivré pour :

- 60% à partir du contrôle continu en cours de formation

et

- 40% en épreuves terminales

De plus, le candidat doit avoir obtenu au moins 10 sur 20 à l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle.

Site délivrant cette formation

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

CFA ST PAUL

181, route de Mafate

Enceinte du lycée agricole

97460 ST PAUL

Téléphone : 0262 45 22 69

Télécopie : 0262 45 29 12

Courriel : cfa.st-paul@educagri.fr

CAPA Soigneur d'équidés

Objectifs de la formation

Le CAPA Soigneur d'Equidés permet à un jeune de devenir ouvrier qualifié dans le secteur hippique.

C'est un salarié employé dans des haras, des exploitations d'élevage de chevaux, dans des centres équestres, dans des centres d'entraînement de chevaux de course au galop ou au trot et dans tout secteur de valorisation des équidés.

Contenus de la formation :

Durée de la formation :

Le CAPA Soigneur d'Equidés se prépare sur 2 ans par alternance (*par année de formation l'alternance correspond à 33 semaines en entreprise, 14 de formation au CFAA et 5 semaines de congés payés*).

Architecture de la formation :

Les modules d'enseignement général : 390 h	Les modules professionnels : 590 h
MC1 : Expression française et communication : 84 h	MP1 : Entreprise et vie professionnelle : 42 h
MC2 : Traitement de données mathématiques : 110 h	MP2 : Bases scientifiques des techniques professionnelles : 42 h
MC3 : Education physique et sportive, santé et sécurité : 98 h	MP3 : Techniques et pratiques professionnelles : 450 h
MC4 : Monde actuel : 98 h	MAP : Module d'approfondissement professionnel : 56 h

Supports pédagogiques

Les enseignements pratiques sont dispensés dans une structure d'équitation agréée par le centre.

Des visites et sorties pédagogiques sont organisées durant la formation.

Pour les recherches, les apprentis étudiants des métiers ont accès au CDI et à la salle informatique.

Examen

Le diplôme est délivré pour :

- 60% à partir du contrôle continu en cours de formation

et

- 40% en épreuves terminales associées.

De plus, le candidat doit avoir obtenu au moins 10 sur 20 à l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle.

Site délivrant cette formation

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

CFA ST PAUL

181, route de Mafate

Enceinte du lycée agricole

97460 ST PAUL

Téléphone : 0262 45 22 69

Télécopie : 0262 45 29 12

Courriel : cfa.st-paul@educagri.fr

CAPA PAUM

Objectifs de la formation

Le CAPA PAUM permet à un jeune de devenir ouvrier qualifié dans les exploitations agricoles.

C'est un salarié employé soit dans des exploitations à dominante de productions végétales ou dans celles à dominante de productions animales.

Contenus de la formation

Le CAPA PAUM se prépare sur 2 ans par alternance (*par année de formation l'alternance correspond à 33 semaines en entreprise, 14 de formation au CFAA et 5 semaines de congés payés*).

Architecture de la formation :

La formation est organisée en module d'enseignement général et d'enseignement professionnel. Les modules d'enseignement général sont communs à toutes les options, alors que les modules d'enseignement professionnel sont quant à eux spécifiques à chaque spécialité (végétale ou animale).

Les modules d'enseignement général : 390 h	Les modules professionnels : 590 h
MC1 : Expression française et communication : 84 h	MP1 : Entreprise et vie professionnelle : 42 h
MC2 : Traitement de données mathématiques : 110 h	MP2 : Bases scientifiques des techniques professionnelles : 42 h
MC3 : Education physique et sportive, santé et sécurité : 98 h	MP3 : Techniques et pratiques professionnelles : 450 h
MC4 : Monde actuel : 98 h	MAP : Module d'approfondissement professionnel - érosion des sols à la Réunion : 56 h

Supports pédagogiques

Les travaux pratiques sont réalisés en partie sur l'exploitation agricole du centre et dans un élevage agréé par le centre.

Des visites et sorties pédagogiques sont organisées durant la formation.

Pour les recherches, les apprentis étudiants des métiers ont accès au CDI et à la salle informatique.

Examen

Le diplôme est délivré pour :

- 60% à partir du contrôle continu en cours de formation

et

- 40% en épreuves terminales

De plus, le candidat doit avoir obtenu au moins 10 sur 20 à l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle

Site délivrant cette formation

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

[CFA ST PAUL](#)

181, route de Mafate

Enceinte du lycée agricole

97460 ST PAUL

Téléphone : 0262 45 22 69

Télécopie : 0262 45 29 12

Courriel : cfa.st-paul@educagri.fr

BEPA ARC

Objectifs de la formation

L'ouvrier qualifié est employé par les exploitants agricoles ou par les organismes au service direct de la production agricole.

Les titulaires du BEPA peuvent préparer par la suite un BAC Professionnel dans la même option ou dans une filière voisine.

Contenus de la formation

Durée de la formation :

Le BEPA ARC, se prépare sur 2 ans par alternance (*par année de formation l'alternance correspond à : 30 semaines en entreprise, 17 de formation au CFAA et 5 semaines de congés payés*).

Architecture de la formation :

Les modules d'enseignement général :508 h	Les modules du secteur professionnel, production : 193 h
G1 : Expression communication et pratique de la langue française : 96 h	S1 : Fonctionnement des systèmes d'exploitation : 78 h
G2 : Pratique d'une langue étrangère : 64 h	S2 : Connaissance du vivant : 64 h
G3 : le corps et les activités physiques : 96 h G4 : Vie sociale, civique et culturelle : 71 h G5 : initiation au monde contemporain : 64 h G6 : Mathématiques et traitement de données : 117 h	S3 : Initiation scientifiques : transformation de la matière énergétique : 51 h
Modules de spécialité professionnelle : 499 h	
P1 : Fonctionnement et résultats de processus de production : 46 h	
P2 : Conduite de deux processus de production : 383 h	
MAR : Module d'adaptation régionale - irrigation dans la zone Ouest : 35 h	
MIL : Module d'initiative locale - érosion des sols : 35 h	

Supports pédagogiques

Des visites et sorties pédagogiques sont organisées durant la formation.

Ateliers de l'exploitation agricole pour les travaux pratiques.

Pour les recherches, les apprentis étudiants des métiers ont accès au CDI et à la salle informatique.

Examen

L'examen s'obtient pour moitié lors d'épreuves terminales organisées au terme des deux années de formation. Ces épreuves visent à vérifier que le candidat a atteint les objectifs de la formation. Pour l'autre moitié, l'examen s'obtient durant les 2 années d'apprentissage, sous forme de contrôle en cours de formation (CCF).

Site délivrant cette formation

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

CFA ST PAUL

181, route de Mafate

Enceinte du lycée agricole

97460 ST PAUL

Téléphone : 0262 45 22 69

Télécopie : 0262 45 29 12

Courriel : cfa.st-paul@educagri.fr

BAC PRO « Productions Horticoles »

Objectifs de la formation

Le diplôme du BAC Professionnel "Productions Horticoles" vise deux grands types de fonctions dans le secteur de la production horticole. D'une part la responsabilité d'une exploitation (familiale en général) ou d'autre part l'emploi comme ouvrier hautement qualifié dans une entreprise du secteur.

La poursuite d'étude reste possible en certificat de spécialisation et pour les candidats ayant un bon dossier en BTS dans l'option la plus proche du BAC Professionnel obtenu.

Contenus de la formation

Durée de la formation :

Le BAC Professionnel, se prépare sur 2 ans par alternance (*par année de formation l'alternance correspond à : 28 semaines en entreprise, 19 de formation au CFAA et 5 semaines de congés payés*).

Architecture de la formation :

La formation est organisée en modules d'enseignement général et professionnel.

Les modules d'enseignement général : 450 h	Les modules professionnels : 575 h
MG1 : connaissance et pratique de la langue française : 100 h	MP1 : interprétation et traitement des données : 105 h
MG2 : connaissance et pratique d'une langue étrangère : 90 h	MP2 : connaissance des systèmes vivants : 70 h
MG3 : éducation physique et sportive : 135 h MG4 : éducation socioculturelle et communication : 55 h MG5 : connaissance du monde contemporain : 70 h	MP3 : élément de chimie du vivant, du sol et de l'environnement : 65 h MP4 : diagnostic de l'exploitation dans son environnement : 60 h MP21 : économie et politique des productions : 65 h MP22 : la plante, le sol, le climat : 90 h MP23 : technologies horticoles : 120 h

	<p>MP211 : gestion d'une exploitation : 105 h</p> <p>MP212 : végétaux et produits horticoles : 70 h</p> <p>MP213 : préparation des produits horticoles à la mise en marché : 40 h</p> <p>MP214 : conduite de productions de plein champ : 55 h</p> <p>MP215 : conduite de productions sous abri : 55 h</p>
--	---

Supports pédagogiques

Des visites et sorties pédagogiques sont organisées durant la formation.

Ateliers de l'exploitation agricole pour les travaux pratiques.

Pour les recherches, les apprentis étudiants des métiers ont accès au CDI et à la salle informatique.

Examen

L'examen s'obtient pour moitié lors d'épreuves terminales organisées au terme des deux années de formation. Ces épreuves visent à vérifier que le candidat a atteint les objectifs de la formation. Pour l'autre moitié, l'examen s'obtient durant les 2 années d'apprentissage, sous forme de contrôle en cours de formation (CCF).

Sites délivrant cette formation

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

CFAA ST PAUL

181, route de Mafate enceinte du lycée agricole

97460 ST PAUL

Téléphone : 0262 45 22 69

Télécopie : 0262 45 29 12

Courriel : cfa.st-paul@educagri.fr